

15-21 SEPTEMBRE 2025



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Au travail, on s'y rend autrement !

Ce challenge régional vise à encourager et à promouvoir les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.) lors des trajets domicile-travail.



Organisé par

En partenariat avec

QUELS OBJECTIFS ?

➤ Encourager les changements de comportement et valoriser les bonnes pratiques en matière de mobilité, qu'elles soient le fait des salarié·e·s eux-mêmes, ou des établissements qui en facilitent l'usage.

Un challenge de la mobilité au sein des entreprises et administrations de Bourgogne-Franche-Comté pour :

- agir en faveur de l'environnement et sur la santé ;
- tester un ou plusieurs modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle pour se rendre au travail ;
- communiquer sur les offres de mobilités, au sein d'un territoire, mais aussi dans les entreprises et les administrations.



QUI PEUT PARTICIPER ?

LES TERRITOIRES

Toutes les intercommunalités de Bourgogne-Franche-Comté sont concernées : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles (et EPCI supra AOM).

Les autres structures de coopération intercommunales, comme les PETR, les Pays, ou encore les syndicats mixtes peuvent participer en tant qu'animateurs locaux, en facilitant la mobilisation sur leurs intercommunalités volontaires et en mutualisant les actions de sensibilisation et de communication.



LES EMPLOYEURS

Tous les employeurs publics, privés ou associatifs des intercommunalités participantes peuvent s'inscrire. Des TPE aux grandes entreprises, administrations locales ou régionales, en multisites, associations, artisans, etc. : un challenge pour toutes et tous !

Dans chaque établissement, un.e référent.e en interne inscrit son établissement sur le site internet (*inscription possible jusqu'au 21 septembre 2025 - afin d'optimiser la mobilisation interne, l'inscription est conseillée avant le 15 septembre 2025*), et transfère ensuite le code généré lors de l'inscription à l'ensemble des salarié·e·s.

LES SALARIÉ·ES

Tous les salariés·e·s temporaires et permanent·e·s ainsi que les stagiaires et apprenti·e·s d'un établissement participant, peuvent s'inscrire, grâce au code établissement transmis à chaque référent.e établissement. Tout les collaborateurs sont invités à participer, même ceux qui viennent déjà au travail autrement qu'en voiture individuelle.

Pour oublier les bouchons ou la galère d'une place de parking, pour faire des économies ou pour valoriser ses efforts du quotidien : toutes les raisons sont bonnes pour se challenger, embarquer ses collègues dans l'aventure et agir concrètement pour l'environnement, pour sa ville et pour son entreprise.

QUEL FONCTIONNEMENT ?

UN CHALLENGE QUI S'ORGANISE À DOUBLE ÉCHELLE



Ce sont tout d'abord **les intercommunalités AOM** qui ouvrent le bal pour relever ce défi collectif. Effectivement, en devenant **partenaires du Challenge** « Au travail, on s'y rend autrement ! » elles permettent l'organisation de ce défi mobilité **à l'échelle de leur territoire**.

Leur inscription en tant que « territoire » déclenche ainsi la possibilité aux **établissements employeurs**, situés sur leur périmètre, de s'inscrire pour concourir, d'une part aux prix locaux, mais également aux prix régionaux.

Une fois cette étape d'inscription et de mobilisation faite, tout s'opère pendant **la semaine du Challenge de la Mobilité BFC, du 15 au 21 septembre**, organisée dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité.

Effectivement, c'est grâce à **l'engagement des salarié.es volontaires** et de leurs efforts fournis pendant cette semaine pour se déplacer autrement qu'avec la voiture individuelle, que les établissements employeurs peuvent espérer obtenir un prix. Chaque jour de la semaine, les participant.es sont invités à réaliser leurs **trajets domicile-travail** en utilisant un mode de déplacement alternatif et à renseigner leurs trajets.

Pour finir, deux mois après le Challenge de la Mobilité BFC, les participant·es, territoires, et organisateurs se retrouvent **pour célébrer les réussites de ce défi mobilité**. Avec notamment une première cérémonie, qui récompense l'ensemble des structures participantes à **l'échelle régionale**, suivie de multiples cérémonies locales, cette fois-ci récompensant les participant·es à **l'échelle de chaque territoire**.

QUE RÉCOMPENSE-T-ON ?

LA MOBILISATION DES SALARIÉ·S !

Les établissements qui ont le plus **fort taux de participation sur leur territoire** sont gagnants. En cas d'exæquo le nombre de kilomètres en report modal départagera les établissements.

Au niveau régional, 4 prix supplémentaires viennent également récompenser les établissements, selon leur taille : **un prix « vélo », un prix « transports co' », un prix « covoiturage », et un prix « coup de cœur »**.

En parallèle, **un prix « territoire »** vient récompenser également deux Territoires parmi ceux ayant accueilli le Challenge.



PARTI-CIPEZ !

COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER ?

Rendez-vous sur le site dédié au Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté !

challengemobilite-bfc.ademe.fr

Inscriptions, suivi des actualités du challenge, accès au kit de communication et supports de mobilisation, tout se passe en ligne !

Territoires, employeurs, salarié·es, pour vous inscrire laissez-vous guider sur notre site internet ou contactez l'équipe d'animation :
animation@challengemobilite-bfc.fr



15-21 SEPTEMBRE 2025